

Questions orales

Il y a toutefois eu un certain fléchissement de nos appuis à l'échelle internationale. Plusieurs pays appuyaient la position du Canada. Il semble qu'ils soient maintenant moins nombreux à le faire, mais le Canada n'en demeure pas moins déterminé à essayer de trouver une solution satisfaisante à ce problème.

L'industrie fondée sur la gestion de l'offre est une composante fondamentale du secteur agricole canadien. Le député le sait comme moi, et le gouvernement a l'intention de suivre la même ligne de conduite.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion dans laquelle elle se disait favorable à la gestion de l'offre et demandait au premier ministre de rencontrer le président des États-Unis afin d'obtenir son appui dans le cadre des négociations du GATT.

Comme le premier ministre a récemment rencontré le président Clinton, je me demande s'il a réussi à obtenir son appui en ce qui concerne le système de gestion de l'offre plus solide et le renforcement de l'article XI que préconise le Canada, etc. Le premier ministre a-t-il réussi à obtenir cet appui, comme le lui avait demandé la Chambre des communes, en adoptant une motion à l'unanimité?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le gouvernement du Canada a essayé de respecter, sous toutes ses formes, l'esprit de cette résolution. Le premier ministre du Canada a non seulement abordé la question avec le président des États-Unis, mais il l'a aussi fait avec les chefs de tous les États membres du G-7.

Lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté à Munich, en juillet, il a été abondamment question des négociations du GATT et de la façon d'en arriver à une entente. Le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce extérieur et, bien entendu, le premier ministre ont énoncé clairement la position du Canada et continuent de le faire.

* * *

LES MUNICIPALITÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Le ministre se souvient sans doute que son gouvernement a annoncé le 2 décembre un gel des subventions versées en remplacement des taxes. Cette décision était non seulement unilatérale mais survenait aussi à un moment où, dans bien des cas, les budgets municipaux avaient déjà été adoptés.

Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement annulera cette mesure qui coûtera 80 millions de dollars aux

municipalités au cours des deux prochaines années, ou si, à tout le moins, il retardera celle-ci d'une année afin de permettre aux municipalités de s'organiser en conséquence?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député, qui est bien informé, sait que le montant des subventions en question versées par le gouvernement fédéral a grimpé en flèche. C'est à regret que je dois dire à mon collègue et à tous les députés que nous ne pouvons faire droit à cette demande.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le président de la municipalité régionale d'Ottawa—Carleton a écrit dans une lettre adressée au ministre des Finances que la mesure prise par le gouvernement constituait «une ingérence sans précédent dans le secteur de compétence municipale qu'est l'établissement des taxes foncières».

[Français]

Je veux maintenant poser ma question supplémentaire au ministre des Finances. Compte tenu que les municipalités souffriront d'un manque à gagner de 80 millions de dollars en deux ans, comment le ministre peut-il expliquer aux municipalités canadiennes qu'il transfère aux municipalités le déficit de son gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ce qui est sans précédent en ce qui a trait à ces subventions, c'est qu'elles ont doublé depuis 1987. Une certaine discipline s'impose. Tous les Canadiens doivent faire des sacrifices, et il en est de même des provinces et des municipalités. Nous devons tous participer à cet exercice et faire notre part. Je sollicite l'appui du député.

Si celui-ci désire obtenir tous les détails relatifs à la croissance dans ce secteur particulier, je serai heureux de les lui fournir. Peut-être qu'ensuite le député appuiera le gouvernement du Canada dans ses efforts afin de trouver une solution responsable aux problèmes budgétaires que nous éprouvons.

* * *

LA JUSTICE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

En 1989, dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue, le Parlement a adopté une mesure législative autorisant les services de police à saisir les profits liés au trafic de la drogue. Cependant, la loi ne prévoit rien de cohérent pour la gestion de ces fonds. Plus important encore, les services de police locaux n'ont pas les ressources nécessaires pour combattre efficacement les réseaux